

Compte-rendu de la CAPD du jeudi 25 octobre 2012

Suite aux déclarations préalables des délégués des personnels, la Directrice académique donne des précisions sur les nouvelles modalités de diffusion des fiches de paye. C'est le Rectorat qui a décidé, pour des raisons d'économies budgétaires, de procéder à un envoi groupé des bulletins de salaire. Alertée par certains directeurs d'école, par les délégués des personnels, sur les dysfonctionnements liés à cette nouvelle procédure, les services de l'inspection académique de l'Oise sont autorisés par le Rectorat à procéder à l'extraction dans le fichier des personnels de tous ceux qui ne sont pas dans leur école de rattachements : ZIL, brigades, congé longue maladie ou longue durée, congé formation afin qu'ils reçoivent le bulletin de paye chez eux. Les autres personnels continueront de le recevoir dans leur école. La situation devrait être régularisée pour le bulletin de paye d'octobre.

Nous sommes intervenus sur la charge de travail supplémentaire pour directeurs d'école et les risques d'égarement des fiches de paye pour celles qui seront toujours envoyées aux écoles.

1- Plan départemental de formation :

Potentiel : 8237 journées stagiaires dont 1165 pour des candidatures individuelles.

Le PDF a été mis en ligne du 19 sept au 8 octobre.

Le nombre de modules demandés était limité à 3 vœux.

Rappel : un enseignant doit pouvoir disposer de 36 semaines de formation continue (1 an) dans toute sa carrière.

Les candidatures sont classées par vœux et par ordre décroissant de barème.

Barème : Ancienneté Générale de Service diminuée du nombre de semaines de stage déjà effectuées

En cas d'égalité de barème, le 1^{er} discriminant est celui du nombre de jours de stage déjà effectué le moins élevé.

Le 2^{ème} discriminant est l'AGS la plus élevée, le 3^{ème} la date de naissance (le plus âgé à la priorité).

Nombre de candidats inscrits au PDF 2012 : 246.

116 ont formulés 1 seul vœu

66 ont formulés 2 vœux

64 ont formulé 3 vœux.

Au regard du nombre modeste de candidats, la DASEN propose faire partir les candidats sur les vœux 1 et 2 des dans la limite des places restées vacantes dans chaque module après satisfaction du vœu 1.

14 enseignants n'ont pas obtenu leur vœu n°1 (3 ayant fait un vœu unique et 11 n'ont obtenu que leur 2^{ème} vœu)

Il y a eu une erreur d'affichage des matinées pédagogiques ou de conférences pédagogiques départementales qui ne sont pas des stages de FC, donc candidatures annulées.

Nombre d'enseignants retenus sur :

- leur vœu n°1 : 230

- leur vœu n°2 : 65

Nombre d'enseignants partant :

- une seule fois en stage : 187

- deux fois en stage : 54 (vœux 1 et 2)

Nombre d'enseignants non retenus : 5

De modules ont été annulés faute de candidats suffisants : 3033 et 3035 (proposition de rejoindre les mêmes modules ayant lieu le mercredi matin).

La DASEN indique que si la situation est plus favorable sur remplacement en ce début d'année, elle pourrait rapidement se dégrader et entraîner l'annulation de stage.

La DASEN a demandé l'avis des délégués des personnels pour retenir des candidatures de collègues qui ne correspondent pas au public désigné. Les délégués des personnels sont favorables au départ de ces collègues pour utiliser tout le potentiel de journées stagiaires. Ils demandent que les journées de formation ayant lieu le mercredi ne soient pas décomptées des semaines de formation continue effectuées. Ils rappellent que les collègues titulaires remplaçants comme tout autre collègue ont besoin de formation continue et sont donc favorables à leur départ en stage dans les mêmes conditions que les autres collègues. La DASEN rappelle qu'en cas de nécessité du service (tensions sur le remplacement), ils seront rappelés sur leur mission.

Le SNUipp/FSU pense que le faible nombre de candidats peut être lié à la perte de réflexe des collègues et demande si les collègues ont saisi les services de difficultés techniques. Mme Saint, qui a en charge ce dossier indique que s'il y a eu quelques problèmes de filtres le premier jour, cela a été résolu rapidement. Elle précise que certaines dates ou lieux de stage ont mis en ligne tardivement. C'est pour cette raison que l'ouverture du serveur a été prolongée.

Le SNUipp/FSU demande qu'en cas d'annulation d'un stage on descende dans la liste complémentaire. La DASEN indique que ce sera possible si l'administration est prévenue au moins 15 jours avant de cette annulation. Le SNUipp demande qu'on garde la possibilité de faire partir en liste complémentaire en cas de désistement sur la liste principale un collègue sur son vœu 3.

2- Questions diverses

↳ État du remplacement :

Le SNUipp/FSU a demandé un état statistique du non-remplacement des classes en septembre et octobre, par circonscription. À la lumière des documents, il apparaît que 12 circonscriptions ne déclarent pas de classes non remplacées en septembre et 8 en octobre. Nous nous interrogeons la DASEN sur la fiabilité des informations contenues dans ces tableaux. En effet, sur Creil, nous avons l'exemple de l'école élémentaire d'Albert Camus où des classes n'ont pas été remplacées sur 5 cinq jours.

La DASEN nous explique que la problématique du non-remplacement des classes est liée au potentiel de remplacement par circonscription et que cela nécessite un rééquilibrage au niveau des moyens, ce qui aura des incidences sur d'éventuelles mesures de cartes scolaires.

L'augmentation de journées de classes non remplacées sur Clermont est liée à la situation de deux collègues victimes d'accidents. Les brigades étant toutes positionnées, il a fallu nommer des ZIL sur ces congés longs. À terme, il y aura deux brigades nommées sur ces remplacements.

Elle précise qu'il y a des disparités démographiques par circonscription. Il n'y a pas d'adéquation entre volume de brigade affectées et la démographie.

Les PES recrutés sur la LC fin septembre sont remplacés par ZIL pendant leur temps de formation.

Le SNUipp/FSU, considère à la lumière des informations transmises (nb de jours de classes non remplacés : 41 en septembre 2012 contre 60 en 2011, 89 en octobre au lieu de 224 en 2011), que la situation du remplacement est moins tendue que l'an dernier et que la pression exercée sur les collègues concernant les autorisations exceptionnelles (raisons médicales, événements familiaux, stage de formation syndicale, remplacement des délégués suppléants à la CAPD ...) n'est pas justifiée.

La DASEN indique qu'il n'y a pas de pression sur les collègues simplement une attention particulière au nombre et au motif des demandes car l'Inspection Générale les a beaucoup questionnés sur les problèmes de remplacement dans le département.

Quelques chiffres donnés en séance sur les motifs d'absence :

- les congés maternité représentaient 37,45% des absences en 2010-2011 et 36% en 2011-2012 ;
- les accidents du travail sont en augmentation avec 0,71% en 2011-2012 au lieu de 0,6% en 2010-2011 ;
- les Congés Longue Maladie (CLM) 13,46% des absences au lieu de 11,64% l'an passé ;
- les congés maladie ordinaire diminuent passent de 36,66% à 33,53% ;
- les autorisations exceptionnelles d'absence, dans le département, délivrées par IEN sont passées de 1,53% (1722) en 2010-2011 à 1,76% (1850) en 2011-2012. Les autorisations d'absence hors département (accordées par la DASEN) sont passées de 1,21% à 1,91% ;
- les absences pour motifs syndicaux sont passées de 0,37% à 0,39% ;
- les autorisations absence pour soins à enfant malade sont passées de 1,83% à 3,24%

Le total des journées d'absence en 2010-2011 : 112 882

Quelques éléments qui pourraient expliquer ces chiffres: problème des transports en commun, problème des déserts médicaux (surtout dans certaines spécialités obligeant les collègues à consulter hors département : Amiens, région parisienne). Pour autant, dans l'Aisne, la situation est moins inquiétante.

↳ **Date de CTSD** : La DASEN n'a pas encore fixé de date car elle ne connaît pas les dates des CTA et elle est en attente des éléments sur le budget.

↳ **Calendrier des CAPD** : Le SNUipp/FSU demande que le projet de circulaire du mouvement soit discuté à la CAPD du 16 novembre et de celle du 30 janvier. La DASEN n'est pas fermée à la discussion de ce projet en mais elle n'est pas sûre de pouvoir d'en présenter une première version en novembre car elle attend la note de cadrage du ministère. Elle évoque un groupe de travail. Le SNUipp/FSU demande que celle du 16 mai ait lieu sur la journée complète au vu d'un ordre du jour très dense.

↳ **Etat de la balance départementale** : Il reste 2 collègues T1 en surnombre à affecter. Au 16 octobre, le département est surnuméraire de 6 personnels (4 PES/LC + 2 T1 en surnombre). Il sera déficitaire d'ici à un mois mais il y a déjà des difficultés devant classe.

↳ **Indemnités PES** : Ils toucheront des frais de stage pour la durée de leur stage groupé mais pour la semaine de pré-rentrée rien n'est prévu. Nous indiquons que dans certains départements cela a été possible. La DASEN demande qu'on lui communique les noms de ces départements afin de contacter les DASEN pour savoir comment ils ont procédé.

↳ **Prime entrée dans métier** : Comme tous les ans, elle sera versée en novembre et février aux T1.

↳ **Concours 2013** : Nous demandons le nombre d'inscrits, le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité et le nombre d'admissibles. Nous demandons à la DASEN si vivier des étudiants sera suffisant pour les deux concours La DASEN indique que le jury d'admissibilité se réunira demain mais que le nombre d'admissibles va être important au regard du nombre de postes aux concours (320). Nous lui demandons si elle dispose d'information sur le 2^{ème} concours. La seule information dont elle dispose est que les épreuves d'admissibilité 2^{ème} concours aurait lieu en juin 2013 de façon à ce que les collés au 1^{er} concours puissent y participer.

↳ **Courrier IEN maternelle aux écoles** : Le SNUipp/FSU intervient sur deux points abordés dans ce courrier : l'accueil des moins de 3 ans et le livret de compétences en maternelle. Nous demandons où y a-t-il encore des moins de 3 ans dans l'Oise dans la mesure où le taux de scolarisation des moins de 3 ans est désormais de 4,18% ? La DASEN indique qu'ils sont accueillis principalement en éducation prioritaire et qu'elle fera une de ses priorités dans la carte de scolaire 2013. L'IENA précise que l'absence de scolarisation de moins 3 ans est aussi liée à des problèmes de structures dans certaines communes. De plus, cela génère un coût non négligeable pour les Collectivités Territoriales). La DASEN va procéder à un assouplissement sur la prise en compte des – de 3 ans dans les effectifs prévisionnels de la rentrée 2013 mais uniquement en éducation prioritaire. Nous avons rappelé que le livret de compétences en maternelle n'avait pas un caractère obligatoire et que la phrase « ce livret est transmis... » était ambiguë et laissait penser le contraire.

↳ **Harmonisation académique grille de notation des enseignants** : rien à ce jour.

↳ **Calendrier des visites du Recteur dans le département**: Il a réalisé une visite sur la circonscription de Senlis. CE sera la seule dans département. La DASEN souhaite rencontrer les directeurs mais pas le calendrier n'est pas encore arrêté.

↳ **Consignes départementale pour différer horaires des ELCO** (situation sur Creil) : la Division Organisation Scolaire est chargée du dossier avec Mme Pecqueux. Elle-même et la DASEN souhaitent que dans la mesure du possible les cours soient différés plutôt qu'intégrés. Mais pas la totalité non-plus. Le problème a été soulevé en réunion départementale des enseignants assurant les ELCO.

↳ **recrutement de contrats aidés** : Ils ont été recrutés en priorité en ce qui concerne d'aide administrative sur les décharges exceptionnelles de direction perdues en éducation prioritaire. La secrétaire générale indique que le fléchage des Contrats Uniques d'Insertion sur la mission handicap est un souhait de l'académie et de la DASEN.

Le SNUipp/FSU demande à avoir le calendrier des regroupements départementaux pour pouvoir rencontrer ces collègues.

Ordre du jour

3- Plan départemental de formation :

Potentiel : 8237 journées stagiaires dont 1165 pour des candidatures individuelles.

Le PDF a été mis en ligne du 19 sept au 8 octobre.

Le nombre de modules demandés était limité à 3 vœux.

Rappel : un enseignant doit pouvoir disposer de 36 semaines de formation continue (1 an) dans toute sa carrière.

Les candidatures sont classées par vœux et par ordre décroissant de barème.

Barème : Ancienneté Générale de Service diminuée du nombre de semaines de stage déjà effectuées

En cas d'égalité de barème, le 1^{er} discriminant est celui du nombre de jours de stage déjà effectué le moins élevé.

Le 2^{ème} discriminant est l'AGS la plus élevée, le 3^{ème} la date de naissance (le plus âgé à la priorité).

Nombre de candidats inscrits au PDF 2012 : 246.

116 ont formulés 1 seul vœu

66 ont formulés 2 vœux

64 ont formulé 3 vœux.

Au regard du nombre modeste de candidats, la DASEN propose faire partir les candidats sur les vœux 1 et 2 des dans la limite des places restées vacantes dans chaque module après satisfaction du vœu 1.

14 enseignants n'ont pas obtenu leur vœu n°1 (3 ayant fait un vœu unique et 11 n'ont obtenu que leur 2^{ème} vœu)

Il y a eu une erreur d'affichage des matinées pédagogiques ou de conférences pédagogiques départementales qui ne sont pas des stages de FC, donc candidatures annulées.

Nombre d'enseignants retenus sur :

- leur vœu n°1 : 230

- leur vœu n°2 : 65

Nombre d'enseignants partant :

- une seule fois en stage : 187

- deux fois en stage : 54 (vœux 1 et 2)

Nombre d'enseignants non retenus : 5

De modules ont été annulés faute de candidats suffisants : 3033 et 3035 (proposition de rejoindre les mêmes modules ayant lieu le mercredi matin).

La DASEN indique que si la situation est plus favorable sur remplacement en ce début d'année, elle pourrait rapidement se dégrader et entraîner l'annulation de stage.

La DASEN a demandé l'avis des délégués des personnels pour retenir des candidatures de collègues qui ne correspondent pas au public désigné. Les délégués des personnels sont favorables au départ de ces collègues pour utiliser tout le potentiel de journées stagiaires. Ils demandent que les journées de formation ayant lieu le mercredi ne soient pas décomptées des semaines de formation continue effectuées. Ils rappellent que les collègues titulaires remplaçants comme tout autre collègue ont besoin de formation continue et sont donc favorables à leur départ en stage dans les mêmes conditions que les autres collègues. La DASEN rappelle qu'en cas de nécessité du service (tensions sur le remplacement), ils seront rappelés sur leur mission.

Le SNUipp/FSU pense que le faible nombre de candidats peut être lié à la perte de réflexe des collègues et demande si les collègues ont saisi les services de difficultés techniques. Mme Saint, qui a en charge ce dossier indique que s'il y a eu quelques problèmes de filtres le premier jour, cela a été résolu rapidement. Elle précise que certaines dates ou lieux de stage ont mis en ligne tardivement. C'est pour cette raison que l'ouverture du serveur a été prolongée.

Le SNUipp/FSU demande qu'en cas d'annulation d'un stage on descende dans la liste complémentaire. La DASEN indique que ce sera possible si l'administration est prévenue au moins 15 jours avant de cette annulation.

Le SNUipp demande qu'on garde la possibilité de faire partir en liste complémentaire en cas de désistement sur la liste principale un collègue sur son vœu 3.